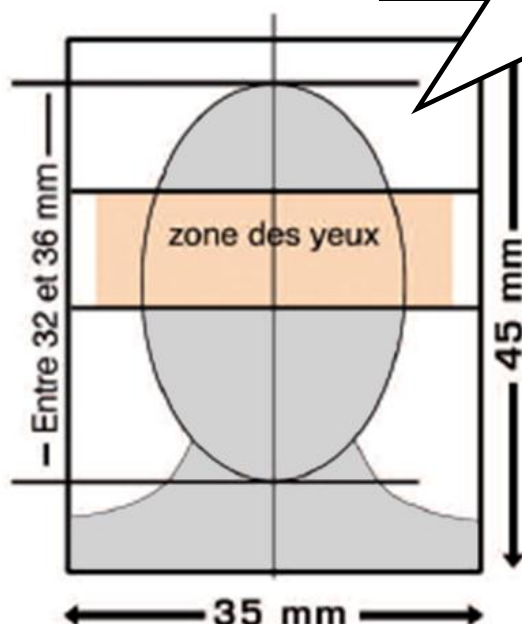


LES NORMES DE LA PHOTO BIOMETRIQUE FOURNIE DANS LE DOSSIER D'UNE DEMANDE DU PASSEPORT BIOMETRIQUES

La prise de vue doit être récente et ressemblante au jour du dépôt de la demande.

LE FOND DE LA PHOTO BIOMETRIQUE DOIT ETRE UNI, SANS CONTOUR ET DE COULEUR BLANCHE.



8. FOND

LE FOND DE LA PHOTO DOIT ETRE UNI, SANS CONTOUR ET DE COULEUR BLANCHE.



1. FORMAT

LA PHOTO DOIT MESURER 35 MILLIMETRES DE LARGE SUR 45 MILLIMETRES DE HAUT.

LA TAILLE DU VISAGE DOIT ETRE DE 32 A 36 MILLIMETRES (SOIT 70 A 80% DU CLICHE), DU BAS DU MENTON AU SOMMET DU CRANE (HORS CHEVELURE).



2. QUALITÉ DE LA PHOTO

LA PHOTO DOIT ETRE NETTE, SANS PLIURE, NI TRACE.



3. LUMINOSITÉ, CONTRASTE ET COULEURS

LA PHOTO NE DOIT PRESENTER NI SUREXPOSITION, NI SOUS-EXPOSITION. ELLE DOIT ETRE CORRECTEMENT CONTRASTÉE, SANS OMBRE PORTÉE SUR LE VISAGE OU EN ARRIERE-PLAN. UNE PHOTO EN COULEURS EST FORTEMENT RECOMMANDÉE.



4. TÊTE

LA TÊTE DOIT ETRE NUE SANS COUVRE-CHEFS OU AUTRE OBJET
DECORATIF.
LA TÊTE DOIT ETRE DROITE ET LE VISAGE DIRIGE FACE A L'OBJECTIF



5. REGARD ET EXPRESSION

LE SUJET DOIT FIXER L'OBJECTIF. IL DOIT ADOPTER UNE EXPRESSION NEUTRE ET AVOIR LA BOUCHE FERMÉE.



6. VISAGE ET YEUX

LE VISAGE DOIT ETRE DEGAGÉ. LES YEUX DOIVENT ETRE PARFAITEMENT VISIBLES ET OUVERTS.



7. LUNETTES ET MONTURES

SI VOUS AVEZ DES LUNETTES, VOUS N'ÊTES PAS OBLIGÉ DE LES PORTER SUR LES PHOTOS. PAR CONTRE, SI VOUS LES PORTEZ, LES LUNETTES DOIVENT RESPECTER LES CONDITIONS SUIVANTES :

- LA MONTURE NE DOIT PAS ETRE EPAISSE
- LA MONTURE NE DOIT PAS MASQUER LES YEUX
- LES VERRS NE DOIVENT NI ETRE TEINTES, NI ETRE COLORES
- IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE REFLET SUR LES LUNETTES.

